



Location d'une maison individuelle avec jardin.

Par **liova**, le **27/03/2016** à **18:44**

Bonjour,rnrnMon épouse et moi, louons depuis le 06-01-2016 une maison individuelle avec un jardin de 700 m² (spécifié dans le bail). Le "jardin" est une terrain vague, glaiseux et remplie de débris d'autres constructions. La gérance (ORPI) prend prétexte de la pluie pour expliquer le retard du jardin, ceci est techniquement faux, ce n'est qu'une question de prix et de plus pourquoi seules les locataires devraient-ils en faire les frais, puisque la location d'une maison avec ou sans jardin n'est pas du tout au même loyer ? En fait il reste deux maisons à faire le crépis et le retard ne viens que de là. Pouvons nous légalement exiger, en attendant le jardin, une baisse calculable de loyer ? rnrnMerci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **28/03/2016** à **08:16**

Bonjour,rnrnVous faites établir un constat des lieux par huissier puis, rapport d'huissier en mains, vous déposez une requête au Tribunal d'instance pour faire baisser le loyer tant que durera cette nuisance car le propriétaire a obligation de mettre ce jardin en bon état d'usage puisqu'il vous loue ce jardin.

Par **liova**, le **28/03/2016** à **11:46**

Merci Tisuisse pour vos conseils.